



Info_128_ED_2011-12
15 mars 2012

La Collectivité territoriale de Corse fait des préconisations pour « rénover » l'enseignement supérieur sur l'île

Dépêche AEF 163385 du 02-03-2012

« Une gouvernance régionale à rénover, une offre d'enseignement supérieur à organiser et à adosser à l'emploi, des conditions de vie et d'étude à améliorer » : tels sont les trois axes de la « politique de formation renouvelée » préconisée dans le volet enseignement supérieur du CPRDFP (contrat de plan de développement de la formation professionnelle) 2011-2015 de la Corse, adopté le 16 décembre 2011 par la CTC (Collectivité territoriale de Corse), qui bénéficie de prérogatives uniques en France en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (*En application de la loi du 13 mai 1991 renforcée par la loi du 22 janvier 2002*). Signé avec l'État, le CPRDFP formule ainsi des propositions d'actions pour que les établissements d'enseignement supérieur corses « confrontés à une demande de professionnalisation des filières de formation, et donc de recherche permanente d'adaptation au marché de l'emploi », puissent faire face « aux évolutions rapides des technologies et des métiers » et à « une crise sociale et économique structurelle amplifiée dans certains secteurs par la spécificité de l'île », « territoire peu propice à l'insertion des jeunes diplômés du supérieur ».

Composante majeure du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, l'université de Corse a accédé à l'autonomie et « élargi » le périmètre de ses missions « jusqu'à l'insertion professionnelle » de ses diplômés. Le CPRDFP note que « CTC et université se doivent donc de rénover leur démarche partenariale dans ce cadre réglementaire nouveau ». Il prévoit ainsi de mettre en place « une démarche de partenariat sous forme de contrats pluriannuels », pour sortir du système actuel où la collectivité répond principalement à une sollicitation des partenaires universitaires et scientifiques. Les statuts du CCRDT (Comité consultatif de la recherche et du développement technologique) sont également modifiés pour qu'il devienne le CCESR (Comité consultatif de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Développer les partenariats entre Etablissements

Par ailleurs, même si l'université de Corse représente 90 % des effectifs et des potentiels de l'enseignement supérieur sur l'île, la stratégie régionale dans ce domaine doit être « définie en partenariat avec tous les établissements intervenant dans le champ de l'enseignement supérieur », c'est-à-dire les sections de techniciens supérieurs des EPLE, les BTS de l'enseignement agricole, les Instituts de formation en soins infirmiers, les organismes consulaires, l'Afpa, le CNFPT, les instituts ou centres de formations privés qui proposent des diplômes de niveau III, II et I, le Cnam, l'Ensam et le Cned.

À cet effet, le CPRDFP propose plusieurs actions :

- développer les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur « afin de proposer des parcours de formation cohérents » ;
- harmoniser la carte des formations du supérieur, notamment au niveau post-bac, et articuler formation initiale, formation continue et formation en alternance ;
- valoriser, dès le secondaire, les métiers scientifiques et technologiques ;
- mettre en place des cursus de formation d'ingénieurs, « en adéquation avec les avantages comparatifs que détient la Corse », en géologie, ingénierie maritime et matériaux composites, « et/ou en complémentarité avec les compétences scientifiques de l'université de Corse et des centres de recherche présents en Corse » ;

- renforcer le partenariat autour du cycle de sciences politiques avec l'IEP d'Aix-en-Provence en y associant d'autres partenaires ;
- ouvrir une École supérieure de commerce élaborée en partenariat étroit avec l'IAE de l'université de Corse et le réseau consulaire des écoles de commerce et de gestion ;
- développer une filière d'excellence autour des métiers du tourisme ;
- poursuivre la mise en place du LMD infirmier.

Créer des produits de Formation Continue

Les signataires du CPRDFP veulent par ailleurs « faire de l'enseignement supérieur une activité économique à part entière, susceptible d'exporter son savoir-faire » et d' « assurer la lisibilité et l'attractivité internationale de l'offre de formation de l'université de Corse par une valorisation de cette dernière ». Ils relèvent le souhait manifesté par le Cnam d'établir un partenariat fort avec l'université de Corse, ce qui permettrait de « créer des produits de formation continue commercialisables au plan national et international ». Le CPRDFP propose aussi de « délocaliser les meilleures formations » de l'université à l'étranger.

Le renforcement des liens entre l'emploi et la formation est une autre priorité du CPRDFP et passe par une professionnalisation des diplômés, le développement de l'alternance et la croissance des activités de formation continue. Les signataires s'engagent ainsi à « poursuivre le soutien au développement de l'apprentissage dans le supérieur tout en incitant l'université de Corse, le post-bac des lycées et les CFA à rechercher des financements alternatifs », de type contrats de professionnalisation.

Ils veulent « lancer la réflexion sur les CFA spécialisés », notamment dans le travail social et le sport, et pousser encore plus loin la stratégie de mixage des publics entre formation initiale classique, apprentissage, et formation continue, « seule solution à la gestion de petits flux qui caractérise la Corse », et être ainsi « au plus près des besoins des hommes et des entreprises ». Enfin le CPRDFP souligne la nécessité de « permettre le financement d'apprentis dont le centre de formation est en Corse et l'entreprise d'accueil hors Corse de manière à élargir le tissu des entreprises d'accueil ». Il préconise aussi de réorganiser la formation continue du supérieur en incitant au rapprochement des opérateurs au sein d'une structure commune.

Agir sur les déterminants de la réussite scolaire

Troisième axe de la politique de formation rénovée défendue par la CTC : l'amélioration des conditions de vie et d'études. Dans l'immédiat, dans le cadre du « programme d'aide à la réussite étudiante », le CPRDFP préconise de « permettre une gratuité des transports ferroviaires pour les étudiants post-bac de l'île, tripler la capacité financière d'action du Crous en matière d'aide d'urgence, doter les étudiants en difficulté d'un micro-ordinateur portable, et mettre en place le « Pass'Sup » qui permet de prendre en charge une partie des frais de rentrée pour les étudiants relevant de l'aide sociale du Crous [Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires] ».

Sur un plus long terme, il s'agit de prendre en compte « plus globalement les déterminants de la réussite » : « agir sur l'offre et le prix du logement, encourager les formes de travail rémunérées en lien avec les études, offrir un accueil adapté aux étudiants à besoins spécifiques tels que les sportifs de haut niveau et les étudiants handicapés, développer des actions en matière de stages, améliorer le suivi de l'absentéisme afin de lutter efficacement contre, développer des plans d'actions santé en milieu universitaire, favoriser l'accès des étudiants à l'ensemble de l'offre culturelle et sportive sur tout le territoire insulaire par la généralisation du « Pass'Cultura », étendre le dispositif « aide aux parcours d'excellence » avec triplement de son budget!